

AULNAY, le 15/06/2009

Monsieur le Maire,

Lors de la réunion de conseil de quartier du 15 juin dernier, vous avez abordé le projet de construction d'un immeuble d'habitat collectif de 24 logements sur l'îlot vert central de la cité « arc-en-ciel ».

A cette occasion, vous avez pu voir, dans l'affluence exceptionnelle (150 personnes) et dans le tollé soulevé, l'hostilité de tout un quartier au projet tel qu'il est.

Le besoin de respecter l'harmonie d'un quartier pavillonnaire et qui entend le rester, a été longuement exprimé comme étant tout aussi important et valable que le besoin de loger nos concitoyens. Le fait que ce besoin soit de l'ordre de l'affectif ne le rend pas nul devant le besoin plus concret de logements.

Vous me permettrez de vous redire ici quelques éléments capitaux.

La démocratie :

Il ne suffit pas de s'en gargariser pour qu'elle existe ! J'ai découvert en tant que conseiller municipal les plans de ce projet dans cette réunion publique. C'est inadmissible quand on sait que vous avez déposé le permis de construire le 25 mars. Vous ignorez l'organe démocratiquement élu par la population qu'est le conseil municipal. Rien ne vous interdit de présenter de la même manière vos projets au conseil municipal dans le même temps si ce n'est avant. Au contraire, je vous rappelle que l'article L2121-13 du CGCT consacre le droit des conseillers municipaux à être informés.

Alors que des informations très partielles avaient été données aux conseillers de quartier fin avril, aucune autre information de nature à, soit rassurer les habitants, soit informer les conseillers municipaux n'a été délivrée. Ainsi les rumeurs ont couru parce que finalement vous avez tout fait pour.

En outre, quelle ne fut pas la surprise de tous quand le 27 mai, nous avons appris l'existence d'un permis de construire ! Vous avez beau dire que cela peut se modifier tant que cela n'est pas signé, que cela peut se modifier ensuite (je croyais justement qu'il servait à fixer les choses), personne ne doute plus une seule seconde que votre projet n'est pas issu d'une concertation et que celle que vous organisez à la va-vite ne peut plus rien y changer.

La construction :

Personne n'a nié le besoin de construire des logements. Votre besoin de sans cesse faire dans l'exagération pour contraindre vos adversaires au silence ne permet pas un débat serein sur le sujet.

D'ailleurs, en tant qu'ex-vice président du Conseil Général chargé du logement, et compte-tenu du nombre de demandes (60 000 selon vous) dans le département, vous oubliez votre part de responsabilité dans cette crise qui touche tout le département et pas seulement Aulnay comme il est facile de le laisser croire.

Les habitants ont exprimé un message double :

- S'il doit y avoir des logements, alors ils doivent en tout point être dans l'esprit de ceux déjà construits. Cela est le cas pour l'architecture comme pour l'emprise foncière.
- Il est impératif de conserver un espace vert libre qui permette aux enfants du quartier ou aux riverains de se retrouver en dehors de la chaussée. La surface reste à définir mais il est nécessaire.

Ces deux points sont conciliables avec votre projet. Il vous suffit d'être raisonnable.

Lors de la présentation, nous avons vu de jolies esquisses mais aucun plan de masse permettant de comprendre ce que représenterait l'emprise foncière et la façon dont cela s'organiserait réellement au sol. C'est, soit un oubli, soit une volonté mais dans les deux cas cela a clairement nuit au débat.

Vous avez évoqué la nécessité de construire dans cette opération immobilière 24 logements afin de la rendre « rentable ». Cela a été avancé sans aucun élément d'appréciation et je suis sûr sans réelle certitude.

En effet, vous avez annoncé par ailleurs que d'autres programmes de moins de 24 logements (17, 12 et même 3) verraient le jour. Comment ferez-vous pour les rendre « rentables » alors qu'aujourd'hui vous défendez ce seuil sorti de nulle part ?

Aussi, monsieur le Maire, sur ce dossier, ou vous avez finalement tout fait par votre méthode pour semer la discorde, je veux vous demander quelques réponses et vous faire quelques propositions :

- Le permis de construire a-t-il bien été déposé le 25 mars ?
- Ce permis est-il conforme au Plan Local d'Urbanisme ?
- Quand sera-t-il visible ?
- Qui va signer ce permis puisque vous êtes à la fois Maire et président de l'OPH ?
- Quelles sont les données économiques qui vous permettent d'arriver à un seuil de 24 logements pour cette construction ?
- Quelles sont les mêmes données pour celui des 3 logements adjacents à la même cité « arc-en-ciel » ?

En conséquence je vous propose :

- De ne pas signer ce permis tant que le débat ne sera pas clos.

- D'organiser la rotation sur le quartier concerné d'un cahier de propositions pour que les habitants, et pas seulement ceux de la réunion publique, puissent s'exprimer.
- De rendre public ce que seront les propositions des habitants ainsi que l'équation économique du problème.
- De ne prendre de décision qu'après un débat sur ce projet au conseil municipal.

Plus largement, compte-tenu de l'échec de votre méthode sur les projets de la rue des aulnes et de la cité « arc-en-ciel », je vous réclame l'organisation :

- D'un débat public au conseil municipal sur l'ensemble de vos projets de construction de logements.
- D'un référendum local sur le choix du type de logements, leur implantation et leur nombre.

Les aulnaysiens qui tiennent à leur qualité de vie ont besoin d'être entendu au même titre que ceux qui ont besoin d'un logement, ni plus mais ni moins. Ces deux impératifs sont conciliables et doivent l'être si vous ne voulez pas dresser les aulnaysiens les uns contre les autres.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, monsieur le Maire, mes salutations les plus respectueuses.